

**COMMUNE DE
FERRIERES-SUR-SICHON**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Ferrières-sur-Sichon dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François CHAUFFRIAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 02 avril 2021

Présents : M. Jean François CHAUFFRIAS, Mme Bénédicte GUILLON-GRAVILLON, M. Sébastien BARRAUD, Mme Delphine LE GUEN, M. Michel GOLLIARDON, M. Thomas MOULINOUX, M. André MY, M. Daniel GITENAY, Mme Annette COGNET, Mme Muriel BARTASSOT, M. Mickaël KIBLER, M. Jean Marcel LAZZERINI, Mme Elaine COGNET, M. Olivier POIZAT.

Absent avait donné pouvoir : M. Dominique BENOIT à M. Thomas MOULINOUX.

Secrétaire de séance : Mme Delphine LE GUEN.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 mars 2021 :

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 02 mars 2021.

Celui-ci est approuvé par 12 voix pour et 3 abstentions.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2021

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant des subventions à allouer aux associations pour l'année 2021, suivant le tableau joint en annexe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer par 9 voix pour, 1 contre et 2 absentions, les subventions telles que définies dans le tableau ci-joint,
- M. CHAUFFRIAS, M. BARRAUD, Mme BARTASSOT (présidents d'associations) ne prennent pas part au vote.

AMICALE SAPEURS-POMPIERS	160.00
ASSOCIATION FERRIERES DEMAIN	190.00
ASSOCIATION LES P'TITS MOZART	50.00
ASSOCIATION DONNEURS DE SANG	50.00
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	270.00

ASSOCIATION PROCEDE ZEBRE	3 000.00
CENTRE SOCIAL	300.00
CENTRE SOCIAL (Jeunes)	80.00
CLUB DU 3EME AGE	50.00
COMITE DES FETES	160.00
ENDURO LOISIRS EN MB	100.00
OCCE COOP SCOLAIRE FERRIERES	3 000.00
OCCE COOP SCOLAIRE RRE-MB	100.00
SECTION LOCALE CATM	50.00

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2021

Le Maire expose à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements. Le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020.

En effet l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 prévoyait la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements. La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes.

Les communes doivent donc délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de TFPB 2020 dans le respect des règles de plafonnement.

Le taux départemental s'élevant à 22.87% et le taux communal à 10.04%, le nouveau taux communal de TFPB s'élèvera à 32.91%.

Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne générera pas de recettes supplémentaires pour la commune, en effet un coefficient correcteur viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit de TH « perdu » et le produit de TFPB départementale « attribué ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de fixer les taux d'imposition suivants pour 2021 :

♣ 32, 91% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties

♣ 29, 90 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

15 voix POUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

COMMUNE

Le conseil municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses

Prévues :	210 477,10€
Réalisées :	91 260,03€
Reste à réaliser :	109 510,00€

Recettes

Prévues :	210 477,10€
Réalisées :	79 748,01€
Reste à réaliser :	80 496,00€

Fonctionnement

Dépenses

Prévues :	480 888,98€
Réalisées :	376 731,09€
Reste à réaliser :	0,00€

Recettes

Prévues :	480 888,98€
Réalisées :	498 189,91€
Reste à réaliser :	0,00€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 11 512,02€
Fonctionnement :	121 458,82€
Résultat global :	109 946,80€

11 voix POUR, 2 voix CONTRE, 1 ABSTENTION

LOTISSEMENT

Le conseil municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses

Prévues :	16 831,00€
-----------	------------

Réalisées :	16 613,47€
Reste à réaliser :	0,00€
<u>Recettes</u>	
Prévues :	16 831,00€
Réalisées :	16 613,47€
Reste à réaliser :	0,00€

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	
Prévues :	6 196,00€
Réalisées :	5 762,80€
Reste à réaliser :	0,00€
<u>Recettes</u>	
Prévues :	6 196,00€
Réalisées :	5 762,80€
Reste à réaliser :	0,00€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00€
Fonctionnement :	0,00€
Résultat global :	0,00€

12 voix POUR, 1 voix CONTRE, 1 ABSTENTION

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

COMMUNE

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	38 721,84€
- un excédent reporté de :	82 736,98€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	121 458,82€
- un déficit d'investissement de :	11 512,02€
- un déficit des restes à réaliser de :	29 014,00€
Soit un besoin de financement de :	40 526,02€

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT	121 458,82€
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	40 526,02€

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :	80 932,80€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	11 512,02€

11 voix POUR, 2 voix CONTRE, 1 ABSTENTION

LOTISSEMENT

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	0,00€
- un excédent reporté de :	0,00€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	0,00€
- un déficit d'investissement de :	0,00€
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00€
Soit un besoin de financement de :	0,00€

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT	0,00€
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	0,00€
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :	0,00€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	0,00€

12 voix POUR, 1 voix CONTRE, 1 ABSTENTION

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Compte de Gestion est établi par le Comptable du Trésor Public à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est bien conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis à l'examen et au vote des membres du Conseil en même temps que le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VOTE le compte de gestion 2020, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

- **12 voix POUR, 1 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS**

LOTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Compte de Gestion est établi par le Comptable du Trésor Public à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est bien conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis à l'examen et au vote des membres du Conseil en même temps que le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VOTE le compte de gestion 2020, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

- **13 voix POUR, 2 ABSTENTIONS**

BUDGETS 2021

COMMUNE :

Il s'équilibre en recettes et dépenses à 528 938,62€ en fonctionnement et à 266 657,04€ en investissement.

13 voix POUR, 2 CONTRE

LOTISSEMENT :

Il s'équilibre en recettes et dépenses à 5 324,00€ en fonctionnement et à 15 520,00€ en investissement.

15 voix POUR

PREVISION EMBAUCHE D'UNE PERSONNE EN CONTRAT PEC

Il s'agit de prévoir l'embauche d'une personne pour le travail aux espaces verts en renfort des deux employés actuels.

Ce contrat Parcours Emploi Compétence de 20 heures hebdomadaires pourrait être prise en charge à hauteur de 80 % par l'Etat

QUESTIONS DIVERSES :

Les points suivants sont abordés :

- Nids de poules sur le parking du cimetière
- Des cailloux se détachent des jardins et tombent sur la route
- Eau potable qui est de qualité médiocre
- Achats : tronçonneuse élagueuse, broyeur à végétaux
- Installation des bornes wifi
- Ouverture de comptes de dépôts de fonds pour les régies
- Convention avec le Lycée Claude Mercier pour l'arboretum, travaux pratiques pour les classes de 4^{ème} au BTS : recenser les essences, travaux par zones délimitées, Mme GAUSSON, directrice adjointe du Lycée Claude Mercier pourrait être invitée à une réunion du conseil municipal
- Un compte-rendu est dressé sur le constat de M. Luc LARVARON, architecte du patrimoine suite à sa visite à l'église
- L'installation de la centrale photovoltaïque sur le préau de l'école est ajournée, le projet sera approfondi avec Enedis

Date prévue du prochain conseil municipal le mercredi 12 mai 2021 à 19 heures.

Vu le Maire,